

Tant qu'Israël ne respectera pas le droit international

Boycott
Sanctions
Désinvestissement

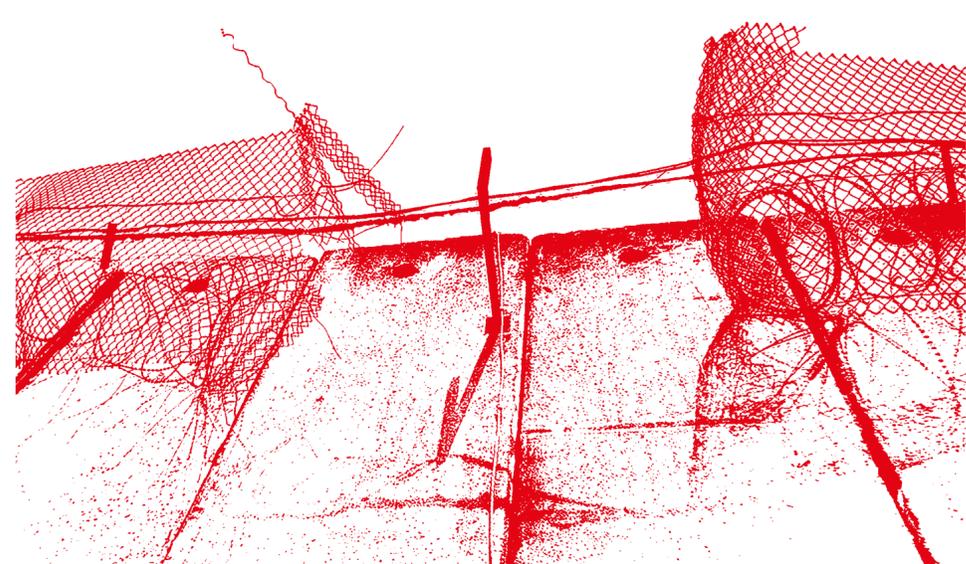
Des victoires de la campagne BDS en France

- Sodastream a déplacé son usine d'une colonie vers le territoire israélien en 2015.
- Veolia s'est totalement retiré d'Israël en 2014.
- Safège et Poma se sont retirés en 2015 d'un projet de télécabine urbain à Jérusalem-Est.
- Orange a cessé sa relation avec son partenaire israélien depuis 2016.
- Systra, filiale de la SNCF et de la RATP en 2018 s'est retirée du projet d'extension du tramway de Jérusalem, suivie par Alstom en 2019 ; Egis Rail, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, a annoncé en 2019 qu'elle ne signerait pas de nouveau contrat.

Non, l'appel au boycott n'est pas interdit en France

Aucune loi française n'interdit l'appel au boycott des produits en provenance d'un État pour protester contre sa politique.
Ce que la loi française interdit, c'est l'appel à la haine ou la discrimination contre les personnes en fonction de leur origine.

Dans un cas, en 2015, la Cour de Cassation a assimilé l'appel au boycott à une discrimination contre un "groupe de producteurs" et confirmé la condamnation de militants BDS.
Cette interprétation manifestement abusive fait l'objet d'un recours devant la Cour Européenne des droits de l'Homme.



La campagne BDS menée par l'AFPS

Elle s'inscrit dans la campagne internationale BDS, campagne citoyenne non violente initiée par 172 organisations palestiniennes en 2005, en référence à celle menée contre l'apartheid en Afrique du Sud.
Elle dénonce la spoliation du peuple palestinien par Israël, et met en cause l'image et la politique de cet État, qui viole le droit international en toute impunité. Elle vise à combattre la colonisation et l'occupation de la Palestine et l'apartheid instauré par Israël. Elle vise aussi à l'application du droit au retour pour les réfugiés palestiniens.



Association France Palestine Solidarité
21 ter rue Voltaire
75011 Paris
francepalestine.org
01 43 72 15 79
Facebook/Twitter : @AFPSOfficiel



Boycott

C'est le moyen pour chaque citoyen d'agir pour les droits des palestiniens dans sa vie quotidienne.

Pas de produits des colonies israéliennes dans nos magasins !

Des cosmétiques, des vins, des fruits et légumes produits dans des colonies illégales sont vendus en France. Nous les boycottons... mais pas seulement : nous faisons campagne devant les magasins pour qu'ils ne les proposent plus à la vente et demandons aux pouvoirs publics de les interdire à l'importation en France et en Europe.
L'Union Européenne, en 2015 et la France en 2016 ont imposé que ces produits soient étiquetés "colonie israélienne", mais ils ne le sont pratiquement jamais. La Cour de Justice de l'Union Européenne a confirmé en 2019 cette réglementation. Nous agissons pour que l'administration française la fasse appliquer.

Non au tourisme dans les colonies israéliennes !

Nous dénonçons les voyageurs français qui trompent leurs clients en faisant passer la Palestine pour Israël dans leurs circuits touristiques et proposent des hébergements dans les colonies.
Nous participons aussi à la campagne internationale pour qu'Airbnb, Tripadvisor et Booking.com retirent de leurs offres les hébergements proposés dans les colonies.

Un boycott culturel, sportif et universitaire

À travers la culture, le sport, l'enseignement supérieur et la recherche, l'État d'Israël poursuit sa politique coloniale et d'apartheid, tout en cherchant à la blanchir. Le boycott des institutions israéliennes sportives, universitaires et culturelles est mis en œuvre au cas par cas.

Boycott de tous les produits israéliens

Tous les produits israéliens peuvent être boycottés compte tenu des violations graves et constantes du droit par Israël, de l'instauration officielle d'un régime d'apartheid en Israël même, et de l'absence de traçabilité de l'origine des produits venant d'Israël et de ses colonies illégales. Nos campagnes dans ce domaine visent très clairement la politique d'Israël.

Désinvestissement

Pour obtenir des entreprises qu'elles cessent toute implication dans la colonisation et l'occupation de la Palestine.

Les liaisons dangereuses de banques et sociétés d'assurance françaises avec la colonisation

Plusieurs sociétés françaises (AXA, BNP-Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Société Générale) ont ou gèrent des actifs financiers dans des banques et sociétés israéliennes, dont des entreprises d'armement. Ceci les rend complices de l'occupation et de la colonisation de la Palestine. Nous exigeons qu'elles s'en retirent totalement !

La participation d'entreprises françaises au tramway colonial de Jérusalem

Le tramway relie Jérusalem-Ouest aux colonies à Jérusalem-Est : c'est un des outils de l'annexion israélienne. Nous avons fait campagne pour que les 3 entreprises françaises impliquées se retirent de ce projet.

Sanctions

Les États doivent prendre des sanctions contre Israël pour le contraindre à respecter le droit international. Nous demandons :

- La suspension de toute coopération militaire France-Israël,
- La suspension de l'Accord d'association entre l'Union européenne et Israël,
- Le soutien réel à la Palestine auprès de la Cour Pénale Internationale pour que les responsables des crimes commis contre le peuple palestinien soient jugés.